



ARRETE N°2026/286

Ouverture et fermeture de l'aire de jeux A Nivelet Quai Camille Desmoulins

56 Rue Victor Hugo
BP 14
08500 REVIN
Tél : 03 24 41 55 65
Fax : 03 24 40 28 99

Le Maire de la Ville de REVIN,

Vu les articles L 2212-1 et L2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que l'aire de jeux située quai Camille Desmoulins constitue un équipement destiné aux enfants et qu'il convient d'en réglementer les conditions d'utilisation ;

ARRETE

Article 1 : À compter du **01 octobre** et jusqu'au **30 octobre 2026**, les horaires d'ouverture et de fermeture de l'aire de jeux située **quai Camille Desmoulins** sont modifiés comme suit :

- **Tous les jours : de 9 h 30 à 19 h 00.**

À l'issue de cette période, les horaires habituels seront rétablis, conformément aux dispositions de l'arrêté n° **2025/191**.

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des services, Monsieur le Directeur des services techniques, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale, l'entreprise chargée des travaux sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation pour information est adressée à :
-Monsieur le Commandant du S.D.I.S.

Article 3 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le Tribunal Administratif de Châlons En Champagne :

- Par courrier : Tribunal Administratif de Châlons En Champagne, 25 rue du Lycée 51000 Châlons En Champagne
- Ou par voie dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

Fait à REVIN, le 01 Octobre 2026
Signé Le Maire

Cédric JAGIELSKI

